

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019 (accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations socioculturelles et jeunesse

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et jeunesse pour un montant total de 8 000 €.

Après avoir délibéré, monsieur Philippe CALVEZ ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2019, les subventions ci-dessous :

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Montants
ASSOCIATIONS	6574.7101.40	MJC de Kerfeunteun- Achat matériel d'animation Kervouyec	4 000 €
		Espace Associatif- Petit équipement Maison Waldeck Rousseau	4 000 €

2 - à signer les avenants financiers à la convention de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- MJC/MPT de Kerfeunteun ;
- Espace Associatif.